



SwimRun

Air Calédonie des îles Loyauté 2024

Règlement des épreuves

Article 1 : Le Swimrun Air Calédonie des îles Loyauté

Le Swimrun Air Calédonie des îles Loyauté 2024 se déroule le samedi 2 novembre 2024 en parallèle de la Fête de la Plage à la tribu de Luengoni.

Compte tenu du contexte actuel en Nouvelle Calédonie, il a été décidé de modifier l'épreuve de triathlon en épreuve de **SwimRun** pour les plus de 12 ans et en **animation Triathlon** pour les jeunes de 6 à 13 ans.

L'épreuve de **SwimRun**, qui se déroulera le matin, se compose de **2 courses** (une au format **XS** d'environ 5km et une au format **S** d'environ 10km), il s'agit d'alterner des sections de course à pied (sur plage, pistes et routes) et des sections de nage en mer.

L'**animation triathlon**, l'après midi, verra concourir la **catégorie 6/9 ans** puis la **catégorie 10/13 ans**, ce seront deux formats non chronométrés.

Toutes les compétitions se déroulent sur la plage et dans la tribu de Luengoni

Article 2 : les parcours

Les épreuves pourront se réaliser en équipe de 2 (masculin, féminin ou mixte) ou en individuel, en mode chronométré ou en mode découverte. Les membres d'une équipe doivent rester ensemble tout au long de l'épreuve. Les swimrunners conservent leur tenue et leur matériel sur l'ensemble du parcours

2.1. SwimRun S (environ 10 km)

8300m de course à pied en 4 sections et 1700m de natation en 4 sections

- **8h30** : départ des féminines - des masculins - des équipes
- La partie natation se déroule dans le lagon de Luengöni à Lifou
- L'horaire limite pour la sortie est fixé à **10h30**
- Les tubas, palmes et port d'une combinaison néoprène sont interdits pour les coureurs chronométrés

2.2. SwimRun XS (environ 4,5 km)

3600m de course à pied en 4 sections et 900m de natation en 3 sections

- **8h30** : départ des féminines - des masculins - des équipes
- La partie natation se déroule dans le lagon de Luengöni à Lifou
- L'horaire limite est fixé à **9h30**
- Les tubas, palmes et port d'une combinaison néoprène sont interdits pour les coureurs chronométrés

2.3. Triathlon jeune 6/9 ans

Départ 13h30

50m natation – 1 000m vélo – 500m course à pied

2.4. Triathlon jeune 10/13 ans

Départ 15h

150m natation – 4 000m vélo – 1 500m course à pied

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site de Challenge Organisation : www.challenge-org.nc avec paiement par carte bancaire ou chez Terre de running au quartier latin avec paiement par chèque ou espèces uniquement.

Clôture des inscriptions le **dimanche 27 octobre** à minuit.

Il doit y avoir un bulletin d'inscription par concurrent, les membres d'une même équipe devront donner le même nom d'équipe dans l'espace dédié du formulaire d'inscription.

3.1. Conditions d'accès

SwimRun

Le **SwimRun S** est ouvert aux personnes nées en 2008 et avant.

Le **SwimRun XS** est ouverts aux personnes nées en 2012 ou avant

Les inscriptions sont ouvertes **en individuel ou équipe de 2**, licenciés (licence compétition FFTRI uniquement) ou non.

Pour une épreuve chronométrée, il sera demandé aux licenciés de télécharger leur licence compétition FFTRI lors de l'inscription.

Les non licenciés FFTRI devront télécharger un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition, ainsi que le pass compétition qui sera à acheter et à remplir en ligne sur ce lien : <https://espacetri.fftri.com/pass-competition/event/pass-competition/14099>

Pour courir l'épreuve en mode "découverte " (non chronométré), les coureurs ne seront pas obligés de présenter de certificat médical. Les masques, tubas et palmes seront alors autorisés mais devront être conservés sur soi pendant toute la course.

Animation triathlon

L'animation triathlon est ouverte aux enfants et jeunes de 6 à 13 ans (nés entre 2011 et 2018)

Participation individuelle ou par équipe de 2 ou 3 sous forme de relais.

Les épreuves triathlon jeunes ne seront pas chronométrées.

3.2. Tarifs

SwimRun S et XS

Le tarif inclut l'organisation de la course, le bonnet, un sac contenant des cadeaux donné à l'arrivée sur le site de la Fête de la Plage.

Tarif licenciés compétition FFTRI :

- par personne : **3 000** FXPF

Tarif non-licenciés compétition FFTRI :

Swimrun S (par personne) : **3000** FXPF + pass compétition à 5€ (soit environ 3600 FXPF)

Swimrun XS (par personne) : **3000** FXPF + pass compétition à 2€ (soit environ 3240 FXPF)

Les personnes souhaitant réaliser le swimrun en mode « découverte » **doivent présenter un pass loisirs**. Ce pass est gratuit.

Animation Triathlon

Le tarif inclut l'organisation de la course, le bonnet, un sac contenant des cadeaux donné à l'arrivée :

- Inscription licencié FFTRI compétition :
1500 FXPF
- Inscription non licencié FFTRI compétition :
- **1500** FXPF

Tout participant mineur non titulaire d'une licence compétition FFTRI en cours de validité a obligation de fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du triathlon en compétition et de souscrire un Pass compétition sur ce lien : <https://espacetri.fftri.com/pass-compétition/event/pass-compétition/14099>

Les frais de gestion (frais de dossiers, TGC, frais bancaires) s'élèvent à **400**Fcfp par inscription.

3.3. PASS Compétition et certificat médical

Le PASS compétition est l'assurance fédérale obligatoire pour les **non-licenciés ou licenciés loisirs**. Les non licenciés ou licenciés loisirs devront également fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- le PASS Compétition doit être dûment complété et payé en ligne.
- Toute personne devant souscrire un PASS Compétition est informée :
 - qu'elle bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la FFTRI auprès d'Allianz.
 - que le PASS Compétition ne comprend aucune garantie d'assurance de personne ; qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

L'organisateur attire votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne, couvrant les dommages corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive.

Vous avez la possibilité de souscrire des garanties, atteinte corporelle complémentaires facultatives permettant de renforcer les garanties de base du contrat.

3.4. Autorisation parentale

Une autorisation parentale sera à remplir obligatoirement pour toute personne mineure à la date de l'événement.

Article 4 : briefing

- Un briefing complet sera envoyé par mail 5 jours avant l'épreuve.
- La puce de chronométrage mise à disposition par l'organisateur devra être portée autour de la cheville gauche durant l'épreuve et être rendue à la fin de la course.
- Les ravitaillements extérieurs en dehors de ceux fournis par l'organisateur sont prohibés.
- Tout athlète n'ayant pas respecté l'éthique environnementale de l'épreuve durant la course pourra être sanctionné. Les déchets doivent être déposés dans les zones réservées sous peine de disqualification immédiate (carton rouge). **Il est absolument interdit de jeter des déchets en dehors des zones de tri délimitées.**
- La remise des prix est prévue le samedi 2 novembre 2023 vers 18h sur le site de la Fête de la Plage

Article 5 : Matériel obligatoire

Natation : l'athlète doit obligatoirement porter le bonnet de natation fourni par l'organisateur pour la partie natation. L'athlète peut s'équiper de plaquettes et d'un pullboy. Il doit aussi conserver son matériel sur lui tout le temps de l'épreuve.

Cyclisme (pour épreuve de triathlon): le port du casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur, attaché et ajusté, est obligatoire lors de la partie cycliste et dès lors que l'athlète se déplace avec son vélo.

Course à pied : il est interdit de courir le torse nu sur toute ou partie de l'épreuve de course à pied.

Article 6 : Votre voyage vers Lifou

Pour tous les inscrits au SwimRun et Triathlon : un code de réduction vous sera envoyé après inscription et vous permettra de bénéficier de **15% de réduction** sur votre billet d'avion Air Calédonie aller-retour (du 29/10 au 06/11) ou sur votre billet bateau Betico aller et/ou retour (du 01/11 au 04/11).

Attention ! La réduction ne concerne que les personnes inscrites au SwimRun ou au triathlon et voyageant dans ces dates :

- **Voyageur Air Calédonie** : entre le mardi 29 octobre et le mercredi 6 novembre
- **Voyageur Betico** : départ le vendredi 1 novembre et retour le lundi 3 novembre
-

Article 7 : Le transport de votre vélo (pour les coureurs du triathlon)

Pour tous les passagers Betico, le transport A/R de votre vélo entre Nouméa et Lifou est inclus dans votre billet. Votre vélo doit voyager avec vous. **Veillez à bien le préciser au moment de la réservation de votre billet en agence ou en ligne !**

Pour les passagers Air Calédonie vous pouvez choisir le transport A/R de votre vélo avec le Betico pour un coût de 5000F l'aller-retour aux dates suivantes : aller vendredi 1 novembre et retour lundi 4 novembre.

Nous vous conseillons vivement de protéger votre vélo, l'organisation et la compagnie Betico déclinent toute responsabilité en cas de rayure ou dégradation éventuelle. Faites-le avant de déposer votre vélo au Betico. Vous pouvez souscrire une assurance individuelle auprès du Betico (**1000F/vélo** par voyage).

Article 8 : Packages hébergement

Au moment de votre inscription vous pourrez réserver des **packages hébergement en tribu** chez l'habitant (en case) ou en camping. Ce sont des habitants de Luengoni qui vous accueillent chez eux. Pour les nuits en case, vous disposerez d'un matelas dans une case (oreiller, drap et taies fournis). En mode camping, vous devrez emmener tout votre matériel.

Le tarif inclut les droits d'organisation et :

Du vendredi soir au lundi matin ou du jeudi soir au dimanche matin

- Package 3 nuits chez l'habitant + 3 petits déj : **8 500 F/adulte – 4 750F/enfant**
- Package 3 nuits en camping + 3 petits déj : **5500 F/adulte – 3250 F/enfant**

Du vendredi soir au dimanche matin :

- Package 2 nuits chez l'habitant + 2 petits déj : **6000 F/adulte – 3500 F/enfant**
- Package 2 nuits en camping + 2 petits déj : **4 000 F/adulte – 2 500 F/enfant**

Le **tarif enfant** est valable pour les enfants **nés en 2012** ou après.

Les packages hébergement sont gratuits pour les bébés (**nés en 2022** ou après), il faudra quand même leur prendre un « package accompagnateur ».

Si vous souhaitez réserver un autre type d'hébergement, vous pouvez contacter **Iles Loyauté Explorer** au 27.70.50 ou sur www.iles-loyaute.com

Vous avez la possibilité de réserver une navette A/R de l'aérodrome ou du wharf pour la somme de **2000F**, il faudra **renseigner dès que possible les horaires d'arrivée** sur Lifou et **les horaires de départ**.

Les personnes n'ayant pas réservé d'hébergement via notre plateforme, ne bénéficieront pas des transferts depuis l'aérodrome ou le wharf.

Les personnes souhaitant rester plus de nuits que celles des packages proposés peuvent écrire directement à contact@challenge-org.nc

Article 9 : lutte contre le dopage

Conformément aux règles techniques et de sécurité de la fédération française de triathlon, des contrôles antidopage peuvent être réalisés dans tout lieu où se déroule la manifestation sportive. L'organisateur met en place des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle, afin de préserver la dignité et la sécurité des personnes concernées.

Personnes habilitées

- Le préleveur agréé par l'Agence Française de Lutte contre le dopage.
- La personne mise à disposition par l'organisateur qui accompagne chaque athlète.
- Toute présence supplémentaire est soumise à l'autorisation du préleveur agréé. Les participants à la course ne peuvent pas se soustraire à tout contrôle qui pourrait être mis en œuvre par les préleveurs agréés par l'agence française de lutte contre le dopage.

Article 10 : annulation – modification de parcours

La direction de la course se réserve la possibilité de modifier ou réduire les parcours en fonction des conditions météorologiques et de l'état des routes.

En cas d'annulation pour catastrophe climatique dont la responsabilité n'incombe pas à l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décisions des autorités administratives...) aucune inscription ne pourra être remboursée, le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur.

En revanche l'organisateur s'engage à proposer un parcours de repli lorsque cela est possible, si l'une des disciplines doit être modifiée ou annulée pour des motifs précités.

Article 11 : réglementation spécifique

L'organisateur a le droit de refuser une inscription pour des raisons de bon fonctionnement de l'épreuve ou pour des raisons exceptionnelles pour le bon déroulement de celle-ci.

L'athlète doit obligatoirement porter un bonnet de natation pour la partie natation.

L'utilisation de tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance ou soulager l'effort du participant est interdit.

Le participant doit veiller à ce que ses équipements ne présentent aucun danger pour lui-même ou pour les autres.

Aucune aide extérieure n'est autorisée. Le concurrent doit connaître les parcours définis par l'organisateur et les suivre entièrement. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent en est responsable.

Les déchets doivent être déposés dans les zones réservées ou zones de propreté, sous peine de disqualification immédiate (carton rouge).

Le parcours de course, dans les horaires des compétitions, est réservé uniquement aux compétiteurs de la course qui se sont inscrits à cette course. Les autres athlètes ne peuvent pas y circuler.

Les officiels sont les membres du comité d'organisation, les membres du service médical, les arbitres, les délégués techniques fédéraux et le délégué du contrôle anti-dopage, les bénévoles désignés et identifiés.

L'organisateur autorise l'accès des différentes zones et locaux aux personnes qu'il accrédite à cet effet.

Les décisions des arbitres ne peuvent pas être discutées, elles sont sans appel. Le participant doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie. La cour d'arbitre détermine les résultats finaux de la course. Les résultats sont alors définitifs. Il n'est pas possible d'attaquer la décision en justice.

Les lots ou trophées n'étant pas récupérés durant la remise des prix ne pourront être remis à une autre date.

Article 12 : responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité pour les risques de santé encourus par le participant du fait de sa participation à l'épreuve. Le participant déclare avoir une parfaite connaissance du fait que la participation à l'épreuve comporte des risques de santé sérieux pouvant aller jusqu'au décès du participant. Le participant confirme et accepte qu'il est seul responsable de savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Il déclare en outre qu'aucun médecin ou personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve.

Le participant consent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant la compétition. Les frais de traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront donc facturés au participant sur la base des tarifs usuels en la matière. L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux,

il est de la responsabilité du participant de conclure toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'organisateur à cet égard est exclue.

Le participant est seul responsable de ses effets personnels et de son équipement sportif.

Le participant déclare qu'il a connaissance du fait qu'il pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou des piétons sur le parcours et qu'il assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de sa participation à la manifestation et notamment les épreuves de course à pied et de cyclisme. En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à la compétition, étant entendu que cette liste n'est pas limitative :

- risques de chute, de collision avec des véhicules, des piétons, d'autres participants, des animaux et/ou d'objets, - risques liés à l'état du sol, des incidents techniques, la défaillance de matériel, l'insuffisance d'équipement de protection,

- risques et dangers causés par les spectateurs, les volontaires ou des intempéries.

Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours et les aires de transition avant l'épreuve. La participation à l'épreuve vaut acceptation de la part du participant du parcours et des aires de transition tels qu'ils auront été fixés.

Par l'acceptation des conditions générales de droit à l'image, chaque participant autorise expressément l'organisateur du SwimRun Air Calédonie des îles Loyauté ainsi que ses ayants droits, tels que partenaires et médias, à publier, utiliser ou faire utiliser ou reproduire, à titre gratuit, son nom, son image (photographies, vidéos), sa voix (interviews, vidéos) et sa prestation sportive dans le cadre de la compétition en vue de toutes exploitations directes ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce sur tout support sur lequel il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation au SwimRun Air Calédonie des îles Loyauté, notamment vidéo, photo, CD, DVD, radio, télévision, podcast, webcast (Internet), enregistrements, film, publicité, matériel publicitaire, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les droits audiovisuels relatifs à la compétition appartiennent exclusivement à l'organisateur.

Affichage des classements : à défaut, par l'acceptation des présentes conditions générales, chaque participant autorise expressément l'organisateur du SwimRun Air Calédonie des îles Loyauté, à faire apparaître nom, prénom ainsi que le club d'origine dans les différents classements de l'épreuve à laquelle il a participé.

Article 13 : conditions d'annulation d'inscription

Le participant peut annuler son inscription au plus tard le **mercredi 30 octobre 2024** à minuit. Toute demande d'annulation devra être envoyée par email à l'adresse contact@challenge-org.nc.

Si vous avez payé par bancaire vous serez remboursé (moins 7% du montant HT de votre inscription pour frais de gestion) directement sur votre compte bancaire. Dans le cas d'un paiement par chèque ou espèces, vous serez remboursé par virement en envoyant votre RIB.

Programme prévisionnel SwimRun Air Calédonie des îles Loyauté

Samedi 2 novembre 2024

8h10 Briefing

8h15 Échauffement concurrents

8h30 Départ SwimRun X et XS

9h30 Arrivée estimée 1^{er} concurrent XS

10h00 Arrivée estimée 1^{er} concurrent S

11h30 Barrière horaire dernier concurrent XS

12h30 Barrière horaire dernier concurrent S

13h30 Départ Triathlon jeunes 6/9 ans

14h30 Barrière horaire dernier concurrent triathlon jeunes 6/9 ans

15h00 Départ Triathlon jeunes 10/13 ans

16h30 Barrière horaire dernier concurrent triathlon jeunes 10/13 ans

18h00 Remise des prix

Contacts de l'organisation

Drehu Triathlon - drehutriathlon@gmail.com

Challenge Organisation – 25 35 11 – contact@challenge-org.nc